

<u>Titre du cours</u>	:	Droit pénal international
<u>Côte de cours</u>	:	DRC 4523/CML 4520/DCL 6731
<u>Professeure</u>	:	Muriel PARADELLE
<u>Session</u>	:	Automne 2023

I. DESCRIPTION DU COURS :

Le cours porte sur l'étude de la répression des crimes pénaux internationaux – crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocides, crimes d'agression – depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, période à partir de laquelle on a véritablement commencé à penser et à développer la justice pénale internationale avec la création du tribunal militaire international de Nuremberg chargé de juger les grands criminels de guerre nazis, jusqu'à nos jours. Seront ainsi étudiés :

- La définition de cette branche du droit par rapport au droit international humanitaire et au droit des droits de la personne.
- La création et juridiction permanente de ce type, entrée en fonction en 2002 en vue d'instituer une justice criminelle universelle.
- Les éléments constitutifs de chacun des 4 crimes internationaux à partir d'une analyse "législative", jurisprudentielle et doctrinale de leurs éléments constitutifs, avec une insistance sur le crime de génocide et le crime contre l'humanité.
- Les grands principes du droit international pénal et les difficultés de leur mise en œuvre du fait de la nature éminemment politique de ce droit et de cette justice : principe de l'individualité des délits et des peines, responsabilité du supérieur hiérarchique, débats sur la soumission aux ordres comme moyen de défense, principe de la compétence universelle aux termes de laquelle ces crimes peuvent être poursuivis par les juridictions nationales d'Etats n'ayant d'autres liens de rattachement avec les crimes commis que la présence sur leur territoire de personnes soupçonnées d'y avoir participé.
- Le jugement du génocide des Juifs d'Europe (Tribunal militaire de Nuremberg) et du génocide des Tutsis du Rwanda (Tribunal pénal international du Rwanda, justice traditionnelle *gacaca*).

II. OBJECTIFS DU COURS :

Acquérir des connaissances solides en matière de justice pénale internationale tant au niveau de l'étude des incriminations, du fonctionnement de la Cour pénale internationale, des règles de procédure et de preuve en vigueur devant ces instances, que des défis rencontrés par l'application de certains grands principes du droit pénal dès lors que ceux-ci sont confrontés à une criminalité de cette nature, de cette gravité et de cette ampleur.

III. MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT :

La méthode d'enseignement dépend en partie du nombre d'étudiants inscrits au cours. Elle est, cependant, conçue comme suit avec possibilité de modification :

- Cours magistral.
- Discussions en classe.
- Projection de reportages sur certains des thèmes qui seront abordés en cours.
- Invité-e-s.

IV. MÉTHODE D'ÉVALUATION :

▪ Etudiant-es inscrits au Bac :

- Travail de groupe (3 à 4 étudiants) à la maison (5 000 mots) sur une question à choisir parmi une liste de sujets possibles : 30%
- Commentaire écrit d'un reportage : 10%
- Examen de fin de session à livres fermés (3 heures) : 50%
- Participation (la présence en cours ne compte pas au titre de la participation) : 10%

V. PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE TRAVAIL :

- Plans de cours.
- Textes distribués aux étudiant-es.
- Visionnement de reportages.
- Conférences d'invités.

